



## Reconnaissance de l'AIP – Certificats de sensibilisation aux matières dangereuses et de manipulation (reconnus par ProBoard)

Le Bureau du commissaire des incendies et de la gestion des situations d'urgence (BCIGSU) s'est associé à l'Association internationale des pompiers (AIP) pour considérer comme équivalentes\* à ses propres certifications les certifications de sensibilisation aux matières dangereuses et de manipulation de l'AIP.

Le BCIGSU reconnaîtra et acceptera les certificats de l'AIP de la manière suivante :

### 1. Équivalence pour le certificat NFPA 472 de l'AIP – Sensibilisation aux matières dangereuses

Le BCIGSU acceptera le certificat de sensibilisation aux matières dangereuses NFPA 472 de l'AIP comme équivalence; les candidats pourront donc présenter leur certificat pour prouver qu'ils ont le niveau de formation requis pour s'inscrire à la formation NFPA 472 sur la manipulation des matières dangereuses.

### 2. Reconnaissance du certificat NFPA 472 de l'AIP – Manipulation des matières dangereuses

Pour que le certificat de sensibilisation et de manipulation de l'AIP soit considéré comme équivalent, les candidats devront suivre une formation supplémentaire d'une quinzaine d'heures et recevoir **la confirmation écrite et la validation du chef des pompiers** pour les aspects suivants :

NFPA 472, 2013, 5.2	Plaques, étiquettes et marquage
NFPA 472, 2013, 5.2	Guide d'intervention en cas d'urgence
NFPA 472, 2013, 5.4	Incidents CBRNE (laboratoires illicites)
NFPA 472, 2013, 5.2	Forme, taille et comportement des contenants
NFPA 472, 2013, 5.3	Objectifs d'intervention et mesures possibles
NFPA 472, 2013, 6.2	Port de l'équipement de protection individuelle et retrait des combinaisons de niveaux A et B
NFPA 472, 2013, 5.4	Sécurisation des lieux et rôles des intervenants
Aptitudes pratiques selon le chapitre 5 et les sections 6, 6.2 et 6.6 de la norme NFPA	

Les candidats devront envoyer ces documents ainsi qu'une copie de leur certificat de sensibilisation et de manipulation de l'AIP reconnu par ProBoard à l'adresse [ofmtestingandcertification@ontario.ca](mailto:ofmtestingandcertification@ontario.ca).

Pour obtenir l'accréditation de l'International Fire Service Accreditation Congress en Ontario, les candidats doivent d'abord réussir l'examen des connaissances et des compétences du BCIGSU.

*\* L'équivalence permet aux candidats de présenter une preuve de certification selon une norme précise pour ainsi être admissibles au niveau suivant de certification pour cette même norme. Il est important de savoir que même si ProBoard encourage l'équivalence des certifications d'un organisme à l'autre, celle-ci n'est ni systématique ni obligatoire.*